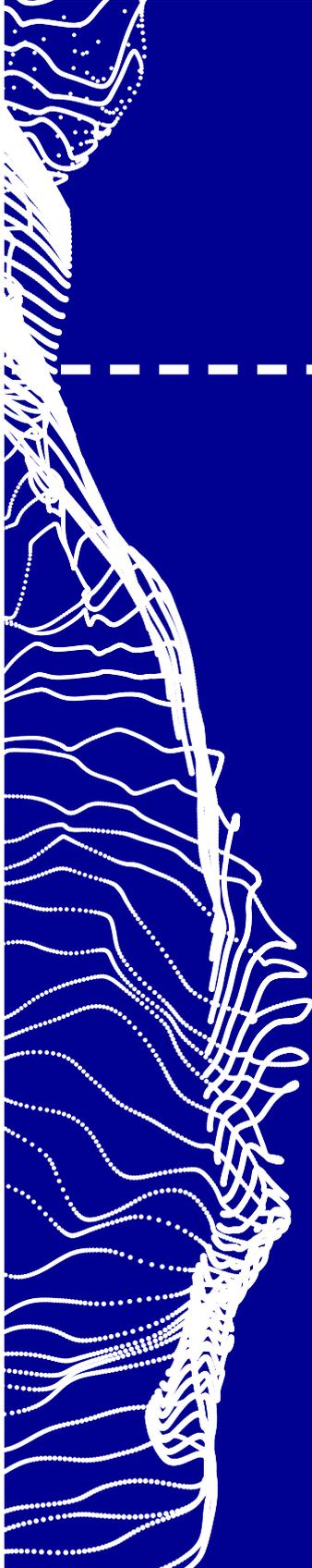




MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

[esr.gouv.fr](http://esr.gouv.fr)



Une programmation  
de la recherche  
dédiée aux femmes  
et aux hommes qui  
font vivre la science  
pour relever les  
défis de demain



# Des mesures concrètes pour revaloriser l'ensemble des personnels et faciliter leurs carrières

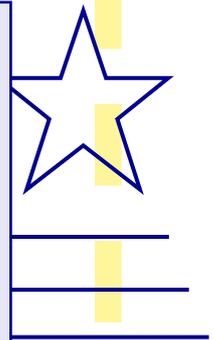
## Une revalorisation indemnitaire sans précédent

La programmation de la recherche prévoit **25 Md€** d'investissements supplémentaires tout au long des 10 prochaines années. Cet effort historique en faveur du financement de la recherche publique représente une nouvelle donne au profit de tous les métiers de la recherche dans les organismes, les universités, les écoles et l'ensemble des laboratoires.

La revalorisation qui va s'engager grâce à la programmation touchera tous les personnels avec comme ambition d'apporter des réponses durables à la question de l'attractivité des métiers de la recherche. Au cours des 7 premières années de la programmation, c'est près de **2,5 Md€** qui seront consacrés à revaloriser significativement les indemnités de l'ensemble des personnels. Dès 2021, **26 M€** permettront la revalorisation des carrières des jeunes chercheurs, qui ne pourront plus être recrutés en dessous de 2 smic. Tout au long des sept prochaines années, **92 M€** supplémentaires seront consacrés à la revalorisation indemnitaire soit **644 M€** en 2027. **C'est le plus grand mouvement de revalorisation consacré à l'ensemble des personnels des organismes de recherche, des universités et des écoles depuis l'après-guerre.**

## Une sécurisation des débuts de carrières

Face à la baisse d'attractivité du doctorat depuis 20 ans, la programmation vise à améliorer et à sécuriser la situation des doctorants via deux mesures: **une augmentation progressive de 20 % du nombre de contrats doctoraux et une hausse de la rémunération minimale des contrats doctoraux de 30 % à l'horizon 2027, qui seront portés à 2 300 € brut mensuel.** L'objectif est de **parvenir à financer l'ensemble des thèses** dans tous les champs disciplinaires tout en apportant un meilleur encadrement au bénéfice des doctorants afin de les accompagner jusqu'à la soutenance de leur thèse. C'est la première fois qu'un plan dédié à la revalorisation du doctorat est engagé. Par ailleurs, un **contrat post-doctoral** sera créé afin de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes docteurs vers des postes pérennes dans la recherche publique ou privée.

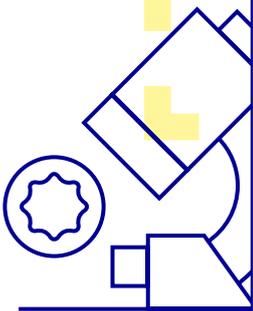


## Promouvoir de nouveaux talents et faciliter la carrière des maîtres de conférences et des chargés de recherche

La programmation permettra aux organismes, aux universités ou aux écoles de créer des **chaires de professeur junior**, après une sélection réalisée au sein d'un comité scientifique dédié, composé notamment de personnalités extérieures et étrangères. Cette nouvelle voie de recrutement à la disposition des établissements permettra d'attirer vers la carrière scientifique de nouveaux talents qui n'auraient pu trouver leur place dans le cadre des procédures existantes. Ces chaires permettront de devenir professeur des universités ou directeur de recherche en 6 ans après évaluation scientifique des travaux réalisés. La programmation ne supprime aucune des voies d'accès actuelles dans les différents corps des chercheurs et des enseignants-chercheurs. **Par ailleurs des mesures spécifiques permettront d'augmenter les promotions des maîtres de conférences vers le corps des professeurs des universités afin d'améliorer leurs perspectives professionnelles.**

## Un soutien à l'emploi dans les laboratoires

Face à la baisse des effectifs dans les laboratoires, qui a essentiellement portée sur les personnels de soutien technique à la recherche, **les recrutements d'ingénieurs, techniciens et administratifs seront supérieurs au nombre de départs.** C'est un enjeu très important pour préserver les savoir-faire et les capacités de développement technique dans les laboratoires. Dans les universités, un plan de requalification des emplois techniques sera engagé au bénéfice de milliers d'agents. **Près de 5 200 emplois pérennes supplémentaires seront créés tout au long de la programmation**, dans les organismes de recherche, les universités et les écoles et cela sans tenir compte de l'évolution des effectifs liée à la démographie étudiante. Enfin, **un contrat à durée indéterminée de mission scientifique sera créé** afin de donner plus de sécurité et de visibilité aux ingénieurs et techniciens qui participent à des projets de recherche parfois bien plus longs que la durée actuelle de leurs contrats qui sont généralement à durée déterminée.



# Chiffres clés

## Tous les personnels seront revalorisés avec des gains plus élevés pour les chercheurs et enseignants-chercheurs

dont le niveau de rémunération est aujourd'hui loin des standards internationaux. Cette revalorisation sera ciblée sur les débuts de carrières.

## DÈS 2021

- Près de 120 M€ sont consacrés à la revalorisation des personnels de l'ESR.
- Plus aucun jeune chercheur ne sera recruté en-dessous de 2 SMIC.
- Les chargés de recherche et les maîtres de conférences bénéficieront d'une revalorisation moyenne d'au moins 1100€ annuels.
- Les agents ITRF et magasiniers de catégorie C bénéficieront d'une revalorisation moyenne pouvant aller jusqu'à 500 € par an selon les grades. Un effort plus marqué sera fait pour les ITA de catégorie C.

## EN 2027

- Les professeurs des universités et les directeurs de recherche bénéficieront d'une revalorisation moyenne de 7000 à 8000€ par an.
- Les maîtres de conférences seront revalorisés de 6000€ en moyenne. Les chargés de recherche, dont les primes sont particulièrement basses, bénéficieront de revalorisations moyennes allant de 6000 à 7500 € par an, soit l'équivalent d'un treizième et souvent d'un quatorzième mois.
- Les personnels des EPIC seront également revalorisés.
- Plus de 80 M€ seront consacrés à la revalorisation des ingénieurs, des techniciens et des personnels des bibliothèques.

# Une programmation construite pour renforcer l'attractivité des métiers scientifiques à chaque étape depuis le doctorat

Hausse de 20% du nombre de contrats doctoraux financés et revalorisation de 30% de leur rémunération



**Hugo**, étudiant en master en sociologie, hésitait à s'engager dans un doctorat faute de financement. L'augmentation progressive de 20% du nombre de contrats financés par l'État ainsi que la hausse de 30% de la rémunération minimale du contrat doctoral va lui permettre :

—> d'envisager une poursuite d'études en doctorat dans des conditions financières satisfaisantes

—> d'acquérir un haut niveau de qualification en recherche afin d'envisager soit une carrière académique, soit de devenir chercheur au sein d'une entreprise ou de faire valoir ses compétences dans une administration

## Une convention de séjour de recherche pour encadrer l'accueil des étudiants et des chercheurs étrangers bénéficiaires d'un financement dédié



**Miguel** est bénéficiaire d'une bourse de doctorat du gouvernement argentin en Histoire pour une durée de 3 ans. Le nouveau dispositif lui permettra de :

—> réaliser sa thèse dans une unité de recherche en Histoire au sein d'une université française

—> compléter sa bourse d'un financement de l'université d'accueil pour accompagner son installation en France pendant la durée de son séjour

—> se consacrer pleinement à ses recherches, grâce à des conditions de travail attractives et une protection sociale adaptée.

## Création du contrat doctoral pour le secteur privé



**Isabelle** vient d'obtenir son master en astrophysique dans une université francilienne et souhaite poursuivre en doctorat dans la recherche spatiale. Le nouveau contrat doctoral de droit privé va permettre au Centre National d'Études Spatiales de :

- > lui proposer un contrat pour toute la durée de sa thèse (3 ans), comme cela existe déjà pour les doctorants du secteur public
- > bénéficier d'une rémunération revalorisée dès l'année prochaine, afin de se consacrer entièrement à sa thèse



**Julien**, dans la même situation, pourra bénéficier de ce nouveau contrat pour faire sa thèse au sein d'une entreprise de la filière spatiale.

## Création du contrat post-doctoral public



**Karim** a obtenu son doctorat en physique théorique l'année dernière et souhaite préparer son avenir professionnel. Le contrat post-doctoral de droit public, de 6 ans maximum, lui permettra de :

- > bénéficier de cette expérience professionnelle et d'assumer des responsabilités scientifiques au sein de son équipe
- > réaliser des recherches dans le cadre d'un appel à projet tout en étant accompagné par ses pairs
- > bénéficier d'un cadre adapté pour préparer sereinement son concours de chercheur au CNRS

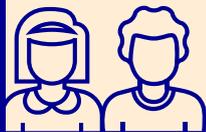
## Une priorité donnée à l'accompagnement des nouveaux maîtres de conférences et chargés de recherche dès 2021



**Laure** sera intégrée en 2021 dans le corps des maîtres de conférences au sein d'une université de l'ouest de la France. Avec la programmation, Laure bénéficiera :

- > d'une rémunération au moins égale à 2 SMIC (intégrée dans le corps des maîtres de conférences en 2021)
- > d'un accompagnement de 10000€ pour soutenir ses recherches
- > avec l'élargissement du cumul d'activité à temps partiel, elle pourra apporter son expertise à une ONG dédiée à la protection de l'environnement

## Plus de solidarité dans les laboratoires pour une recherche plus collaborative et mieux financée



**Alexandra et Philippe**, jeunes chargés de recherche en biologie, se félicitent de la réussite du projet de leur collègue **Louise** qui obtient un financement sur appel à projets de l'ANR de 200 000 € sur trois ans.

Avec une meilleure prise en charge du précipt à hauteur de 40% au terme de la programmation, ce sont près de 80 000 € qui vont contribuer au financement des recherches d'Alexandra, de Philippe et de l'ensemble de leurs collègues, grâce au principe de solidarité mis en place avec la hausse des moyens de l'ANR.



**Maryam**, présidente d'une université, se réjouit de percevoir chaque année, dans le cadre de la programmation, un peu plus de 5 M€ supplémentaires de crédits pour son université et ses laboratoires grâce au succès de ses équipes de recherche.

Alors qu'elle manquait auparavant de moyens pour financer ses programmes de recherche, les nouvelles modalités de financement proposées par l'ANR (règle des 40% de précipt) lui permettent de disposer de leviers financiers complémentaires au financement sur appel à projet pour accompagner l'ensemble de ses équipes, de ses unités et de ses laboratoires, quelle que soit la discipline.

## Pas d'inversion de carrières pour les jeunes chercheurs recrutés avant 2021 et des hausses de rémunération pour tous



**Monica** a réussi le concours de maître de conférences section mathématiques l'année dernière. Grâce à la programmation, plus aucun chercheur ou enseignant-chercheur ne sera recruté à moins de deux SMIC.

Son classement va être réexaminé et lui permettra de passer du 3<sup>e</sup> au 4<sup>e</sup> échelon, soit + 3 325 € bruts par an, l'équivalent d'un treizième mois en plus. La loi garantira à ce qu'il n'y ait pas d'inversion de carrière.

Son compagnon, **Yann**, jeune chargé de recherche, bénéficie actuellement de primes atteignant un montant de 1 000 € annuels.

La loi doublera ce montant dès l'année 2021, lui permettant de percevoir plus de 1 300 € supplémentaires. En fin de programmation, ses primes auront été multipliées par 6, soit l'équivalent de deux mois de salaires en plus par an.



## Redonner du temps aux chercheurs



**Chloé**, maître de conférences en géographie, souhaite préparer son habilitation à diriger des recherches. Grâce à la programmation de la recherche, elle pourra consacrer davantage de temps à ses travaux mais aussi obtenir davantage de moyens :

—> soit en bénéficiant de l'une des nouvelles délégations créées en sciences humaines et sociales au sein du CNRS

—> soit en sollicitant un CRCT dont le nombre sera également augmenté

—> et surtout en obtenant un financement adapté par l'ANR afin de répondre aux besoins de toutes les disciplines et dont le taux de succès sera porté, au cours de la programmation, à 30%

## Création de chaires de professeur junior



**Sophie** titulaire d'une thèse en biologie moléculaire, partie plusieurs années au Danemark travailler sur les puces à ADN, souhaite rentrer en France, mais sans envie d'entreprendre un parcours long et précaire : succession de contrats « post-doc » puis qualification et entrée dans le corps des maîtres de conférences.

Jugée trop jeune pour être recrutée dans le corps des professeurs des universités, la loi lui permet de répondre à l'appel à candidatures pour un recrutement sur une « chaire de professeur junior » dans son domaine de recherche au sein d'une université. Ainsi Sophie peut :

- > voir ses compétences académiques reconnues dans le cadre d'un comité de sélection du meilleur niveau comportant notamment des personnalités extérieures, y compris internationales
- > envisager une titularisation dans le corps des professeurs d'université après une évaluation finale de ses travaux
- > recevoir un accompagnement de 200 000 € en moyenne financé via l'ANR lui permettant de mener ses recherches et de recruter un doctorant pour l'assister

## Promouvoir davantage de maîtres de conférences dans le corps des professeurs



**Ismaël**, maître de conférences en littérature comparée dans une université du sud de la France, 46 ans, responsable d'un service d'appui à la pédagogie, n'espérait plus être promu professeur malgré son engagement pendant de nombreuses années au service de la réussite de ses étudiants.

La programmation favorisera l'augmentation des promotions comme professeur d'université, ce qui lui donnera de réelles perspectives d'être intégré au corps des professeurs d'université en valorisant tous les aspects de sa carrière. Pour chaque chaire de professeur junior créée, au moins une promotion supplémentaire de maître de conférences sera ouverte.

## Avancement en cours de détachement ou mise à disposition facilitée



**Inès**, experte nationale détachée auprès de la Commission européenne à Bruxelles, ingénieure de recherche dans une université de l'est de la France, apporte sa contribution à la construction européenne. Cette mesure va désormais lui permettre de :

- > bénéficier d'une promotion de corps sans avoir à quitter son poste pour revenir dans son établissement d'origine
- > continuer à faire bénéficier les institutions européennes de son expertise sans avoir à renoncer à sa carrière universitaire

## Un contrat à durée indéterminée de mission scientifique



**Louis**, assistant ingénieur passionné de mécanique, titulaire d'un BTS, réalise des prototypes qui servent à des projets de fabrication de satellites et multiplie les CDD. Le CDI de mission scientifique lui permet :

- > d'obtenir un engagement sur un projet de 12 ans
- > de bénéficier de la garantie offerte par le CDI lui facilitant un certain nombre de démarches de sa vie quotidienne (ex : accès à l'emprunt, au logement, etc.)

## Faciliter les carrières au sein de la filière ITRF



**Claire**, 39 ans, est depuis 15 ans gestionnaire de catégorie B au service de gestion des contrats de recherche de son université. Grâce au plan de repyramidage de la filière ITRF, elle va pouvoir présenter sa candidature à un emploi d'assistant ingénieur pour être responsable du pôle des contrats européens.

## Mieux valoriser tous les métiers de la recherche



**Julien** est ingénieur d'études en électronique dans un laboratoire au sein d'une équipe qui a déposé un brevet conjoint important avec une entreprise de sa région. Grâce au dispositif d'intéressement, son organisme va pouvoir lui verser ainsi qu'à son équipe un complément de rémunération qui valorisera son travail.

**Marianne** travaille comme adjointe technique au service logistique de la direction régionale qui assure l'entretien immobilier des principaux laboratoires. Dès 2021, ses primes seront augmentées de 40% (+ 950€) car le choix a été fait de concentrer dès les premières années l'effort de revalorisation sur les catégories les moins bien primées.

